



Rapport d'analyse
Edité le : 23/06/2018

Page 1 / 2

MAIRIE DE ANIANE

HOTEL DE VILLE
34150 ANIANE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE18-82819	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE1806-13517-1	N° Prélèvement :	00198509
N° Analyse :	00198447	Code PSV :	000000324
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	CENTRE ANIANE		
Localisation exacte :	12 LOTISSEMENT CAMP DE SAUVE		
Dept et commune :	34 ANIANE		
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	CC. VH - ANIANE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 19/06/2018 à 11h45 Réceptionné le 19/06/2018 à 15h41 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / SICHERE Franck Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : IND Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	000317
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 19/06/2018 à 16h07

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	34D1	21.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#
pH sur le terrain	34D1	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chlore libre sur le terrain	34D1	0.35	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	34D1	0.41	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	34D1	32	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	34D1	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #
Escherichia coli (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	34D1	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	34BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	34D1	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	34D1	0 Chlore	-	Qualitative			
Saveur	34D1	0 Chlore	-	Qualitative			
Couleur	34D1	0	-	Qualitative			
Turbidité	34D1	0.50	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 20°C au laboratoire	34D1	564	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27868		
Conductivité électrique brute à 25°C au laboratoire	34D1	630	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27868		
Cations							
Ammonium	34D1	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #

34D1 ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS34-2015)

34BSIR ASR (ARS34-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Jean-Christophe DOLIVEIRA
Directeur Qualité

